

Audioconférence ministérielle du 4 Décembre 2020

La ligne est rétablie mais avec de la friture

Après un mois d'un silence total, à croire que tous les moyens de communication étaient coupés pendant ce confinement, une audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale s'est tenue ce jour.

Il est vrai que la dernière présidée par M. Dussopt a laissé un goût quelque peu amer aux participants. En réponse aux interrogations légitimes des personnels, les fédérations n'avaient eu qu'un état des lieux de la crise sanitaire et la confirmation que les réformes en cours devaient se poursuivre coûte que coûte.

Résultat : un mois plus tard, le dialogue social est rompu tant à la DGFIP qu'à la Douane, sous l'impulsion des intersyndicales et avec le plein soutien de **FO Finances**.

Dans ce contexte, que pouvions nous attendre de cette réunion, si ce n'est d'apprendre une amélioration des statistiques sur la crise sanitaire dans les directions de Bercy, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Toutefois, au-delà des souffrances directes engendrées par ce virus, **FO Finances** a insisté sur les nombreux dégâts indirects occasionnés tant sur le plan psychologique que sur d'autres aspects (conjoint sans travail, enfants en difficultés scolaires, aides aux ascendants, difficultés financières, etc...).

Le nombre d'appels à la cellule d'écoute de Bercy confirme l'alerte posée par notre fédération.

Agenda social

Un CTM est programmé le 11 décembre avec un ordre du jour très chargé dont les Lignes Directrices de Gestion « Promotions » et le protocole ministériel sur le télétravail.

Pendant ce temps, les fédérations attendent toujours une réponse des ministres à leur courrier adressé en septembre dernier et leur demande d'audience.

Télétravail

Les taux recensés de télétravailleurs dans les directions de Bercy sont bien loin des résultats demandés par la ministre de la fonction publique.

A peine plus de 10% ont exercé en télétravail 5 jours par semaine, d'autant plus que certaines directions affichent clairement leur opposition à la doctrine gouvernementale et à peine 40% ont travaillé une journée au moins.

S'il a pu se trouver quelques réticences parmi les agents, au vu de l'expérience douloureuse du printemps dernier, dans la majeure partie des cas, les réticences sont surtout venues des chefs de service, toujours frileux à voir leurs agents loin de leurs regards.

FO Finances a réitéré sa demande d'une indemnité compensatrice, ainsi que la mise à disposition du matériel ergonomique pour les personnes en étant dotées sur leur lieu professionnel.

Report des congés 2020

FO Finances a demandé une doctrine ministérielle sur le report éventuel des congés, non pris en 2020.

Le Secrétariat Général mentionne deux cas de figure, mais n'a pas encore finalisé sa doctrine :

- Agents ayant déjà ouvert un CET : l'assouplissement du nombre de jours pouvant être déposés doit permettre de ne pas envisager de report.
- Agents n'ayant pas ou ne pouvant pas avoir de CET : une réflexion est en cours pour envisager un report.

Vaccinations

Le Premier Ministre a développé la stratégie gouvernementale pour la vaccination contre la Covid. Si celle-ci sera gratuite et non obligatoire, il n'en demeure pas moins qu'il faut également, nous préparer au niveau ministériel.

Nos acteurs de prévention et en tout premier lieu nos médecins du travail et nos infirmières en seront des acteurs majeurs dans les mois à venir. Mais il faut se rappeler que nos agents avaient été sollicités pour organiser la vaccination du SRAS H1N1 à la fin des années 2000.

FO Finances a demandé, outre une communication massive sur la vaccination, la plus grande transparence de nos autorités sur le sujet.

La Secrétaire Générale a considéré le sujet comme prématuré et renvoyé toute annonce à de nouvelles instructions gouvernementales et interministérielles.

Le CHSCT du 16 décembre devrait revenir sur le sujet.

Droit syndical

FO Finances a demandé comme l'ensemble des fédérations, le report sur l'année 2021 des droits non utilisés pour cause de confinement (4 mois en 2020).

Sans l'officialiser, la Secrétaire Générale a admis que cela serait une mesure de « bon sens ».

Espérons que celui-ci se matérialise dans les faits.

D'autre part, la jauge ministérielle de 6 personnes pour organiser les réunions ou les HMI, est une entrave dans le fonctionnement du droit syndical.

FO Finances a demandé de lever cette limitation et de prendre comme référence la jauge des salles (4m² par personne). Cela vaut également pour les réunions institutionnelles (CT, CAP, CHSCT...).

Pendant ce temps-là, l'administration ne confie pas ses réformes !

Au vu des réponses apportées ou plutôt des non-réponses, l'espace-temps entre deux réunions se comprend mieux.

Visiblement il y a de la friture sur la ligne entre les priorités des autorités ministérielles et les attentes des personnels.

Dans plusieurs directions de Bercy, les agents ont engagé des actions sous des formes diverses pour combattre les réformes en cours, souvent dans un cadre syndical unitaire.

FO Finances leurs apporte tout son soutien.

Dans cette période si particulière, nous devons certes masquer notre visage mais ne certainement pas bâillonner nos expressions revendicatives.

Dernière minute :

Bruno Le Maire a annoncé que le gouvernement prolonge jusqu'au 1er septembre 2021 inclus les mesures d'assouplissement des modalités d'utilisation du ticket restaurant.

Rappel : Dans les restaurants uniquement, le plafond est de 38 €, (week-end et jours fériés compris).

La durée de validité des titres -restaurant 2020 est prolongée jusqu'au 1er septembre 2021.